



DIVISION DE DIJON

CODEP-DJN-2011-053918

BIOMEF
Site TAE AgrOnov
Bâtiment A
21110 BRETENIERE

Dijon, le 28 septembre 2011

Objet : Inspection de la radioprotection INSNP-DJN-2011-1453 du 21/09/2011
Modification d'un irradiateur industriel

Monsieur,

Dans le cadre de la surveillance des activités nucléaires prévue par le code de la santé publique, les représentants de l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN) ont réalisé une inspection courante le 21/09/2011 sur le thème de la radioprotection, dans le cadre de l'instruction du dossier de demande d'autorisation.

J'ai l'honneur de vous communiquer ci-dessous la synthèse de l'inspection ainsi que les principales demandes et observations qui résultent des constatations faites, à cette occasion, par les inspecteurs.

Synthèse de l'inspection

L'inspection du 21/09/2011 concernait la vérification de la conformité de l'installation par rapport aux éléments fournis dans le dossier de demande d'autorisation.

L'ensemble des travaux et aménagements prévus sont réalisés ou en cours de finalisation conformément aux engagements pris. La convention liant BioMEF, exploitant de l'irradiateur, et l'INRA, détenteur des locaux et de la source, a été signée. Le contrôle technique initial de radioprotection, effectué par un organisme agréé, ne mentionne aucune non-conformité ni remarque.

A. Demandes d'actions correctives

Néant.

B. Compléments d'information

Vous avez indiqué que le choix de la balise de sécurité était effectué et que vous allez procéder prochainement à son installation.

B1. Vous indiquerez à l'ASN la date de mise en service prévisionnelle de la balise de sécurité.

.../...

C. Observations

Le contrôle des accès demandé par l'ASN a été mis en place. Cependant, certaines disparités existent dans les modalités de ce contrôle.

C1. Je vous invite à réfléchir à l'homogénéisation des dispositifs de contrôle d'accès.

* * *

Vous voudrez bien me faire part de vos observations et réponses concernant ces points dans un délai qui ne dépassera pas deux mois. Pour les engagements que vous seriez amené à prendre, je vous demande de les identifier clairement et d'en préciser, pour chacun, l'échéance de réalisation.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Pour le Président de l'ASN, et par délégation,
le chef de la division de Dijon

Signé par

Alain RIVIERE